



DEMANDE DE CERTIFICATION POUR ASPHALTE COULE

CETTE DEMANDE DE CERTIFICATION TIENT LIEU DE CONTRAT POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS SOUS LA MARQUE COPRO

Pour en savoir plus sur le remplissage de ce formulaire, visitez www.copro.eu/fr/howto.

LE SOUSSIGNE,		
Nom :		
Prénom :		
Qualité :		
REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE AYANT SON SIEGE SOCIAL :		
Dénomination de la société :		
Rue / n° :		
Code postal / Commune :		
Pays :		
Tél. :		
E-mail :		
Numéro d'entreprise (TVA) :		
Numéro de compte :		
DEMANDE DE CERTIFICATION POUR L'UNITE DE PRODUCTION SUIVANTE :		
Dénomination de la société :		
Rue / n° :		
Code postal / Commune :		
Pays :		
Tél. :		
E-mail :		
Numéro d'entreprise (TVA) :		
E-mail - facturation électronique :		
E-mails - rapports d'inspection :		
POUR L'ASPHALTE COULE LIVRE EN BELGIQUE, ET QUI FONT L'OBJET D'AU MOINS D'UN DES DOCUMENTS DE REFERENCE MENTIONNES DANS LE REGLEMENT :		
□ EN 12970 □ EN 13108-6	□ compositions non normalisées □ couche d'étanchéité □ filet d'eau	
□ couche de protection	□ revêtement □ Mélanges selon CCT 2015	
☐ Mélanges selon CCT Qualiroutes	☐ Mélanges selon SB 250 ☐ Mélanges pour les voies hydrauliques	
☐ Mélanges non spécifiés (mélanges		
□ autre	(cocher et/ou compléter)	

Z.1. Researchpark - Kranenberg 190 - BE-1731 Zellik (Asse) T +32 (0)2 468 00 95 - info@copro.eu - www.copro.eu

CI-JOINT LE PROJET DE PLAN DE QUALITE (seulement dans le cas d'une première demande).			
RESPONSABLE DE L'AUTOCONTROLE :			
Nom :			
Prénom :			
Tél. :			
E-mail :			
DECLARATION D'ENGAGEMENT			
Le soussigné déclare :			
 que toutes les données précitées sont exactes et que toutes modifications y afférantes seron immédiatement signalées à COPRO par écrit; 			
 avoir pris connaissance du Règlement Général de Certification de produits dans le secteur de la construction (CRC 01 *) et du Règlement d'application pour l'asphalte coulé (TRA 65 *); 			
3. s'engager à se soumettre à toutes les dispositions règlementaires susmentionnées ;			
 qu'il prendra toutes les mesures afin de garantir en continu la conformité de l'asphalte coulé certifié COPRO en regard des prescriptions techniques en vigueur ; 			
5. toujours fournir sous certification COPRO la production spécifiée d'asphalte coulé destiné au marché belge et ne pas livrer des asphaltes coulés, destinés au marché belge, provenant d'un autre producteur ou d'une autre unité de production et qui ne seraient pas produits sous la marque COPRO;			
6. (si le demandeur n'est pas le producteur) que l'unité de production est au courant de la présente demande et qu'il fera le nécessaire afin que les conditions de certification puissent être vérifiées dans celle-ci ;			
7. que le service demandé dans le cadre de la présente est presté au profit du siège social ;			
8. que les données susmentionnées peuvent être utilisées pour l'identification sur les sites internet de COPRO. Plus d'informations sur l'utilisation des données peuvent être obtenues via www.copro.eu/fr/privacy ;			
 avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de COPRO. Celles-ci peuvent-être consultées sur www.copro.eu/conditionsdevente. 			
* La dernière édition des documents auxquels il est fait référence ici est d'application, y compris les éventuels amendements et errata.			
Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :			
	Date **:		
	Signature *** :		
	Oignature .		
	DECLARATION DE RI	ECEVABILITE	
Le soussigné, représentant légal de COPRO asbl, organisme impartial de contrôle de produits de la construction, déclare recevable cette demande de certification pour la certification COPRO concernant l'asphalte coulé et vous attribue le numéro d'identification suivant :			
Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :		Zellik	
Date ** :			
Pour COPRO, le CEO :		ir. Dirk Van Loo	
	Signature *** :		
	K SA (n° 0403.258.197) et d'AG	D/03/99.505.177, ont été souscrites respectivement B INSURANCE SA (n° 0404.494.849) pour couvrir la	

A ne pas remplir si la date est également enregistrée et mentionnée dans le cadre d'une signature numérique. *** Lors de l'impression sur des pages séparées, les pages précédentes doivent être paraphées en bas de la page.